

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 20 mai 2021

Question écrite urgente

Quelles réponses sociales et politiques du Conseil d'Etat aux revendications des jeunes frappés de plein fouet par la COVID-19 ?

L'étude *Corona Stress* de l'Université de Bâle montre une prévalence de symptômes dépressifs graves de 29% chez les 14-24 ans depuis le début de la crise sanitaire. Selon les chiffres de l'Unité de crise pour adolescent.e.s de Genève « Malatavie », les tentatives de suicide ont augmenté après la levée du confinement et durant la deuxième vague de la pandémie.

En raison des restrictions sanitaires, les jeunes sont privés aujourd'hui d'expériences cruciales sur le plan de leur développement social et affectif. Cependant, ces dernier.e.s nourrissent aussi des angoisses extrêmement légitimes par rapport à leur avenir professionnel.

Différents dispositifs d'entraide collective ont été mis en place de leur propre initiative depuis le début de la pandémie. Au moyen de pétitions adressées aux autorités fédérales et cantonales, les jeunes font aussi valoir des revendications très importantes dans plusieurs domaines : santé, formation, vie professionnelle et représentation citoyenne.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat entend-il répondre aux préoccupations des jeunes concernant le certificat COVID et les privilèges éventuels pour les personnes vaccinées ? Si oui, comment ?***
- 2) Le Conseil d'Etat prévoit-il d'intégrer des représentant.e.s des jeunes dans la task force COVID-19 cantonale ou dans d'autres dispositifs institutionnels de consultation ?***

- 3) *Le Conseil d'Etat entend-il procéder à un renforcement significatif des services psychosociaux et des services psychiatriques pour enfants et jeunes, à court et à moyen terme ?*
- 4) *Le Conseil d'Etat entend-il renforcer les structures qui soutiennent les jeunes dans la transition entre l'école et la formation professionnelle ou supérieure, ainsi que celles qui apportent de l'aide aux jeunes privés aujourd'hui de places d'apprentissage ?*
- 5) *Le Conseil d'Etat entend-il étendre l'offre d'animation socioculturelle pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ? Si oui, quand et dans quelle proportion ?*